



Contact : Luis Caballé
rhonealpes@fep.asso.fr

- Colloque « Frères et sœurs : mode d'emploi »
- Cinquième rapport annuel au parlement et au gouvernement de l'ONED, Observatoire National de l'Enfance en Danger
- L'ODAS fait le point sur la réforme de la protection de l'enfance

➤ Colloque « Frères et sœurs : mode d'emploi »

Le colloque que nous avons organisé le 11 juin 2010 a été enregistré à l'exception des interventions du psychiatre Jean Girard et de la théologienne Isabelle Pierron, la technique ayant failli lors de leurs prises de parole.

Les commandes sont à adresser à : Studio 2-Radio Evangile-BP 1 – 26101 Romans Cedex.

Tel. 04 75 02 10 10 / Courriel : contact@radio-evangile.com

CD n°1

- Place et fonction du frère dans la construction psychique et dans la vie du sujet, de l'enfance à l'âge adulte par Régine Scelles, professeur de psychopathologie
- Les demi-frères dans les familles polygynes par pierre Bamony, anthropologue

CD n°2

- Discussion générale du matin avec Régine Scelles, pierre Bamony, isabelle Pierron et Jean Girard

CD n°3

- La maltraitance intra fraternelle : de l'impensable à la conception d'un début de soin possible par Clémence Dayan, psychologue clinicienne
- La fratrie dans le cadre du placement par Michèle Philippet, psychologue

CD n°4

- Sociologie des nouvelles fratries : lien de sang ou lien choisi ? par Sylvie Cadolle, sociologue

CD n°5

- Discussion générale de l'après-midi et conclusion

CD MP3 – l'intégrale de la journée sur un CD MP3

Tarif (frais de port compris) 1 CD 11€ - 2 CD 19€ 3CD 26€ - 4CD 33€ - 5CD 39€ - CD MP3 29€

➤ Cinquième rapport annuel au parlement et au gouvernement de l'ONED

Source : www.oned.gouv.fr – contact@oned.gouv.fr

Le rapport est téléchargeable sur le site de l'ONED

Résumé du rapport 2009

Le cinquième rapport de l'Oned remis au Parlement et au Gouvernement s'intéresse à la question des parcours des enfants concernés par la protection de l'enfance, sous-tendue, avec la loi n°2007-293 du 5 mars 2007, par une nouvelle approche dynamique des prises en charge introduite aussi bien par

l'évolution du cadre juridique que par la nécessaire coordination entre services et interventions dans un contexte de diversification des actions mises en œuvre.

Chapitre I : De la prise en compte, en protection de l'enfance, de l'enfant et de son parcours

Les protocoles

L'étude, menée par l'Oned au cours de l'année 2009, de 50 protocoles départementaux élaborés en application de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 fait apparaître une recherche de cohérence sur le plan institutionnel mais aussi au niveau des interventions mises en place et du parcours du sujet.

Continuité du parcours et projet pour l'enfant

L'introduction par la loi du 5 mars 2007 d'un nouvel outil, le « projet pour l'enfant », instaure une recherche de cohérence et de continuité des interventions. Il ressort de l'état des lieux mené sur la mise en place de cet outil en tenant compte du contexte organisationnel, que, selon les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre, celui-ci revêt une dimension plus ou moins dynamique. Des questions de pratique se posent : le moment où doit intervenir l'élaboration du projet pour l'enfant par rapport au choix d'une mesure et son articulation avec la décision de justice, la mobilisation des différents partenaires. La place des parents et la prise en compte concrète de l'enfant, non seulement par la considération de son développement, de son intérêt et de ses besoins mais également de sa parole et de son avis sur sa situation, sont des enjeux majeurs de ce nouvel outil.

Accompagner les jeunes en fin de mesure de protection

La question du soutien au passage à l'âge adulte des jeunes pris en charge interroge la cohérence et la continuité du parcours, et les interactions multiples entre le passé, le présent et le futur de la prise en charge. Elle questionne dans le futur le devenir des enfants placés et interroge dans le passé l'organisation de la suppléance antérieure. D'après un certain nombre de recherches internationales et européennes, l'efficacité du travail d'accompagnement à la vie adulte est d'abord liée à la qualité des suppléances antérieures ; il apparaît également très important que le moment du départ soit préparé et le temps de la transition pris en compte pour amorcer un parcours d'autonomie, consolidé par un accompagnement à la vie adulte. Le passage à l'autonomie pose également la question de l'articulation entre droit commun et droit spécifique, et notamment la capacité à faire dialoguer deux secteurs aux logiques propres : la protection de l'enfance et l'insertion sociale et professionnelle.

Enfin la littérature sur le sujet souligne l'intérêt de proposer un accompagnement à la vie adulte individualisé et sécurisant en développant un nouveau rapport à l'usager, dans une perspective recentrée sur le jeune pour l'entendre dans l'expression de ses choix, de ses projets, en l'accompagnant au besoin dans leur réalisation et en le rendant ainsi acteur de son parcours.

Chapitre II : Connaissance chiffrée de l'enfance en danger

Estimation des prises en charges au 31 décembre 2007

Le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure de prise en charge est estimé, au 31/12/2007, à 265 061 sur la France entière, ce qui représente 1,86 % des moins de 18 ans. Le nombre de jeunes majeurs bénéficiant d'au moins une mesure est estimé, au 31/12/2007, à 21 565 sur la France entière, ce qui représente 0,84% des 18-21 ans. Qu'il s'agisse des mineurs ou des jeunes majeurs, la proportion de la population prise en charge a légèrement diminué entre 2006 et 2007, confirmant une tendance régulière à la baisse pour les prises en charge des jeunes majeurs observée depuis 2004.

La transmission des données individuelles et anonymisées

Le système de remontée de données découlant du décret du 19 décembre 2008 en cours de modification doit être cohérent avec les recommandations internationales existantes. En s'appuyant sur les définitions et les théories sur la maltraitance et sur les recherches récentes, qui soulignent la nécessité de prendre en compte une pluralité de facteurs explicatifs et de types de dangers en présence dans la compréhension des situations familiales, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en lien avec l'International Society for Prevention of Child Abuse and Neglect (ISPCAN) mènent des travaux sur la production de données concernant l'enfance maltraitée. Des réflexions portées par l'UNICEF et l'OCDE visent à intégrer une évaluation du bien-être des enfants dans les politiques publiques. Ainsi ces organismes proposent des thématiques à étudier et une série de variables à recueillir qui concernent les caractéristiques des enfants, les types de maltraitance, les caractéristiques du/ des agresseurs présumés, de la personne s'occupant des enfants, si elle n'est pas l'auteur présumé, du foyer où vit l'enfant.

Ce recueil permet d'identifier les ressources nécessaires pour la prise en charge la plus adaptée possible des enfants en danger. C'est donc un outil utile à la fois pour les acteurs de terrain, dont il complète la connaissance des problématiques et de la prise en charge des publics concernés et pour les décideurs, car il fournit des informations utiles à l'évaluation et l'élaboration de programmes et politiques publiques pour ces enfants.

Des indicateurs permettent de résumer l'information complexe et multiple recueillie au niveau des fournisseurs de données, de faire ressortir les grandes tendances et leur évolution dans le temps, d'effectuer des comparaisons par territoires, d'identifier les impacts d'une intervention et d'en mesurer les effets.

Les indicateurs retenus au niveau européen, présentés par le centre de recherche Innocenti de l'UNICEF en 2007, sont groupés en six dimensions : bien-être matériel, logement et environnement, éducation, santé et sécurité, comportements à risque et qualité de la vie scolaire. Chacune de ces dimensions repose sur les normes internationales énoncées dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (UNCCRC, United Nation, 1989).

La mise en œuvre du système de remontée de données dans ses évolutions à venir devra permettre à la fois de constater et quantifier les processus et actions mises en œuvre, mais aussi de savoir dans quelles mesures les différents acteurs les perçoivent et les utilisent.

► L'ODAS fait le point sur la réforme de la protection de l'enfance

Source : www.ash.tm 05 juillet 2010

"Décentralisation et protection de l'enfance : où en est-on ?" et "La place des parents dans la protection de l'enfance", Cahiers de l'ODAS, juin 2010, en ligne sur le site de l'ODAS.

"La mise en place de dispositifs d'observation" de la protection de l'enfance "est en progrès", tant par le nombre d'observatoires créés que par l'élargissement des champs observés, constate l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), au terme d'une enquête réalisée deux ans après le vote de la loi du 5 mars 2007 pour faire le point sur sa mise en œuvre. Mais "il reste à savoir comment cette dynamique locale peut utilement s'inscrire dans une observation consolidée au niveau national", nuance l'ODAS.

"Car si la protection de l'enfance nécessite une adaptation continue aux caractéristiques propres à chaque bassin de vie, il faut impérativement préserver un regard national sur cette compétence qui reste en grande partie 'régalienne'", poursuit l'observatoire, qui souligne également la nécessité de "vérifier si un nouvel équilibre s'instaure entre la protection, la prévention et la prévention, conformément aux attentes du législateur et aux impératifs du bon sens".

Renforcement des coopérations locales

C'est ce à quoi l'ODAS s'est donc attaché dans cette enquête, qui survient cinq ans après la précédente étude réalisée sur le même thème, c'est-à-dire avant la réforme de 2007 qui visait à "recentrer la protection de l'enfance sur le champ de la prévention, avec le souci de renforcer la notion de

compromission du développement de l'enfant pour justifier le besoin d'intervention au-delà du seul comportement de son entourage", rappellent les auteurs de ce rapport, publié dans la collection Les Cahiers de l'ODAS.

En matière de prévention des difficultés, cette étude constate notamment le renforcement des coopérations locales, à travers notamment l'intégration progressive des services de la protection maternelle et infantile (PMI) au sein d'une direction commune avec l'aide sociale à l'enfance (ASE), un cas de figure qui concerne aujourd'hui deux départements sur trois contre moins de la moitié en 2004.

Une territorialisation inachevée

Et au moins six autres conseils généraux ont en outre exprimé leur intention d'adopter cette organisation, "montrant que cette tendance devrait se poursuivre".

Le découpage territorial du service départemental d'action sociale (SDAS) et de la PMI est par ailleurs identique dans neuf départements sur dix, remarque l'ODAS, qui plaide pour pouvoir analyser les effets de ces regroupements sur l'évolution du rôle de la PMI comme sur l'articulation des actions menées en prévention et en protection.

Si le mouvement de territorialisation des services a fortement gagné du terrain, il semble pourtant aujourd'hui toujours inachevé, cette volonté paraissant "se heurter rapidement à une réalité de terrain : la faible disponibilité des acteurs du SDAS".

De nouveaux partenariats

Un constat qui recouvre certes des réalités très disparates d'un département à l'autre, relativise l'ODAS, mais "il n'en demeure pas moins que le temps de travail consacré à l'accompagnement est fortement obéré par les évaluations et les diagnostics, dont d'ailleurs une part non négligeable concerne le traitement des informations préoccupantes", le temps consacré aux actions collectives, "outils privilégiés de la prévention", s'en trouvant très réduit.

Nombre de départements ont cependant noué en parallèle de nouveaux partenariats, avec les villes et l'Education nationale, par exemple, pour une meilleure coopération en prévention spécialisée, qui se trouve "au carrefour des politiques de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance", rappelle le rapport de l'ODAS. D'où les hésitations dont ont pu faire preuve certains départements quant à l'organisation de ce secteur, mais qui sont aujourd'hui dépassées, selon cette enquête, puisque neuf conseils généraux sur dix ont opté pour un pilotage de la prévention spécialisée au sein de la direction de la solidarité, et très majoritairement par l'aide sociale à l'enfance. Sa mise en œuvre est enfin assurée par des associations dans près de deux départements sur trois.

Des questions sur le repérage

Les questions liées au repérage des enfants en danger sont également abordées dans ce numéro des Cahiers de l'ODAS, qui revient sur les changements majeurs introduits par la loi réformant la protection de l'enfance, à commencer par la notion d'"information préoccupante" et par la nouvelle nomenclature des différents niveaux de danger, mais qui laissent cependant une large marge d'interprétation, d'où l'important travail de définition engagé par la plupart des départements, "la quasi-totalité d'entre eux de façon concertée avec le service social, l'ASE ou la PMI".

Partant de là, l'activité d'évaluation des informations préoccupantes a aussi enregistré une forte augmentation, liée à "une sensibilisation accrue des personnes à l'origine des informations préoccupantes (51 %), par la modification des circuits de repérage situant le département comme lieu de centralisation (42 %) et marginalement par l'aggravation de la situation sociale (seulement 7 %)".

Diversification des prises en charge

Quant à la prise en charge des enfants protégés, enfin, elle bénéficie "incontestablement", sous l'influence de la loi, d'une accélération du "mouvement de diversification" des formules mises en œuvre, "puisque 80 % des départements disent [en] avoir développé" de nouvelles.

"Mais sans surprise, il s'agit essentiellement de formules comme l'accueil de jour, l'accueil de 72 heures et l'accueil séquentiel", relève l'ODAS, en soulignant que "les départements peinent à qualifier dans leur diagnostic les besoins non couverts", l'évolution des modalités de travail avec les familles ne se faisant aussi "que très progressivement".

A cet égard, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée publie par ailleurs, dans la même collection de ses Cahiers, une contribution sur "La place des parents dans la protection de l'enfance".

A.S.